

Marseille : la Métropole AMP lance le lifting du haut de la Canebière

La Ville de Marseille et la Métropole AMP lancent les travaux de requalification de la partie nord de la Canebière. Un lifting qui commence par le square Léon Blum. Et se poursuivra sur les allées Gambetta et le square Stalingrad.

[William Allaire](#) , le lundi 17 octobre 2022



Studio F12 - Le square Léon Blum relooké.

Dans la continuité des aménagements réalisés depuis 2013 avec la semi-piétonisation du Vieux-Port et l'aménagement des espaces publics du centre-ville de Marseille, la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) poursuivent la requalification de la partie septentrionale de la Canebière. L'objectif ? Apaiser la circulation des **différents modes de déplacement**, rationaliser le partage de l'espace public au bénéfice des **modes doux et notamment des piétons**, et recréer, à court terme, un vaste espace lisible et cohérent, propice à la déambulation, vecteur d'une nouvelle attractivité pour ces quartiers.

Dans le sillage du [cinéma Artplexe](#), nouveau totem culturel érigé en haut de la Canebière, en face de l'église des Réformés, AMP a posé le premier jalon de cette reconquête urbaine en lançant le 10 octobre les travaux de **réaménagement du square Léon Blum**. Un chantier qui représente la première étape de la requalification de cet axe patrimonial qui englobe la Canebière et les allées Léon Gambetta.

Etude pour le réaménagement des allées Gambetta

Le chantier du square Blum a peine lancé, AMP prépare la suite qui portera sur le **réaménagement des allées Léon Gambetta**. Cette opération qui couvre un territoire d'une superficie totale d'environ 78 000

m² va faire l'objet d'une étude de faisabilité*. Le périmètre intègre les allées Gambetta et le carrefour des Réformés jusqu'au square Stalingrad, au débouché du Cours Joseph Thierry. Afin de mettre en valeur cette séquence paysagère remarquable, la métropole a souhaité étendre le périmètre opérationnel à la partie haute de la Canebière et au boulevard Dugommier.

L'un des enjeux majeurs identifiés dans le SPR** (**site patrimonial remarquable**) sera de redonner une cohérence à l'espace public dans une logique de promenade, en s'appuyant notamment sur un vocabulaire de « cours », et de **déambulation**.

D'ici la fin de l'année 2023, l'étude de faisabilité devra définir les grandes évolutions de l'espace public, dans une vision globale et hiérarchisée, en se basant sur les prescriptions définies par le SPR. Elle devra porter un regard global sur les allées Gambetta depuis la place des Capucines, jusqu'au carrefour des Réformés, tout en s'attachant à la spécificité des lieux. « *Elle proposera en réponse un projet d'aménagement cohérent, en intégrant les projets récents et en cours, dans l'objectif de redonner aux allées Gambetta, sa logique de lieu de promenade* », indique AMP. Cette ambition passera notamment par la **remise en valeur du végétal**, en suivant les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France (ABF). L'étude devra également intégrer les projets situés à proximité du secteur et notamment le **projet de pépinière d'entreprises** situé aux 26/28 des allées Gambetta et au 113/115 de la Canebière.

Ces aménagements devront évidemment être en cohérence avec ceux réalisés dans le cadre du projet Artplexe et du square Léon Blum, et en s'appuyant sur la charte de qualité urbaine des espaces publics du centre-ville définie par le groupement associant [Ingerop](#), le paysagiste Michel Desvigne et l'[agence Rougerie/Tangram architectes](#).

Réduire la place de la voiture

L'un des principaux enjeux du lifting concerne la réorganisation du schéma de circulation, avec l'ambition de **réduire la place de la voiture au profit des modes doux**. Dans ce but, le prestataire devra notamment étudier la suppression de la trémie sud du parking Gambetta afin de **créer un cheminement piéton confortable le long du complexe cinématographique**. Cette étude devra intégrer la gestion de la logistique urbaine (déchets et livraisons) et évaluer l'incidence de la suppression de la trémie sur le fonctionnement du parking.

Les concepteurs devront par ailleurs imaginer des **aménagements de pistes cyclables**, en lien avec les pistes existantes et proposer des lieux d'implantation de parkings pour vélo. Dans la même logique, ils devront prévoir l'amélioration et la sécurisation des cheminements piétons avec une attention particulière au niveau du carrefour des Réformés. Enfin, l'étude devra s'atteler à l'amélioration du fonctionnement du carrefour des Réformés, nœud de flux circulatoires aujourd'hui peu lisible et très routier.

** L'étude sera réalisée à partir du 1^{er} janvier 2023 par un groupement associant des bureaux d'études, un architecte-urbaniste, un architecte du patrimoine et un paysagiste.*

*** Les SPR ont été instaurés par la loi LCAP (Loi du 7 juillet 2016, relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine).*

Fiche technique

Maître d'ouvrage : Métropole Aix-Marseille-Provence

Maîtres d'œuvre : Bet Oteis (mandataire), Lamour, Puya Paysage et Studio Aimée et Mario

Coût des travaux : 3,2 M€ TTC

14 arbres plantés.

5 000 m² de revêtements en pavés et dalles en granit.

2 bornes foraines pour couvrir les besoins électriques des manifestations.

3 sites d'accès équipés de bornes automatiques.